

« PRECARITE, PAUVRETE, INEGALITES : LE BAROMETRE EXPLOSE »

Entre 2002 et 2005, le taux de chômage officiel n'a guère varié, oscillant autour de 9%. Mais les inégalités et la pauvreté se sont considérablement aggravées, atteignant un niveau record depuis 1980. C'est ce que montre l'édition 2007 du BIP40 (Baromètre des inégalités et de la pauvreté), que nous publions aujourd'hui.

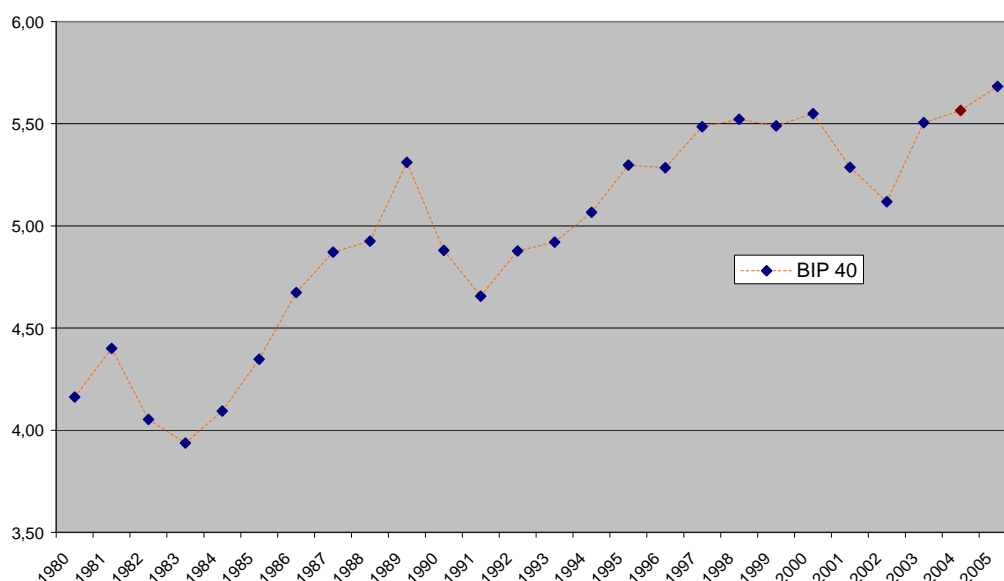
Le BIP40, qui repose sur une batterie de plus de soixante indicateurs statistiques, propose une mesure synthétique de l'insécurité sociale. Alors que la diminution du chômage entre 1999 et 2002 avait entraîné le BIP40 à la baisse, la montée de la précarité sur le marché du travail entre 2002 et 2005 l'a tiré vers le haut. Mais c'est surtout la dégradation des conditions d'accès au logement qui a marqué l'évolution récente du BIP40. Le chômage et la précarité jouent bien un rôle central dans le développement de l'insécurité sociale, mais celle-ci est multidimensionnelle. Plus que jamais, ces constats montrent la nécessité de dépasser la polémique sur « le » chiffre du chômage, et de refonder les outils d'observation des réalités sociales en France.

La question du chômage structure fortement les inégalités sociales. Non seulement parce que les chômeurs sont privés d'une source fondamentale de revenus, de droits et d'identité sociale. Mais aussi parce que la pression du chômage nourrit le développement de la précarité et favorise une dégradation des conditions d'emploi, de travail et de rémunération de l'ensemble des salariés. Bref, la question du chômage ne concerne pas que les « chômeurs ».

Les inégalités et la pauvreté au plus haut niveau depuis 25 ans

Les inégalités et la pauvreté sont reparties à la hausse après 2002 pour atteindre, en 2005, le niveau le plus élevé enregistré depuis 25 ans¹. Cette hausse fait suite à la baisse observée entre 2000 et 2002, baisse qui avait permis de ramener le niveau des inégalités au-dessous de celui atteint en 1995, sans toutefois compenser la montée considérable (environ 40%) des inégalités et de la pauvreté constatée depuis le début des années 1980.

BIP 40 - Evolution des inégalités depuis 1980



Le BIP 40 est un indicateur synthétique qui mesure les inégalités et la pauvreté. Il varie sur une échelle de 0 à 10, ces deux bornes indiquant le niveau le plus faible (0) ou le plus élevé (10) des inégalités mesurées sur les indicateurs qui le composent (voir fiche n°1).

¹ Chaque année n, le RAI publie la valeur de l'indice pour l'année n-2 : ce décalage provient des longs délais de publication d'un grand nombre des séries utilisées dans le BIP 40.

Depuis 25 ans, les inégalités sociales se sont donc bien creusées, contredisant le diagnostic lénifiant des statistiques officielles qui ne mesurent aucune hausse de la pauvreté ou des inégalités (cf. fiche n°2).

La montée du chômage a bien sûr contribué à cette hausse des inégalités et de la pauvreté mesurées par le BIP40. Mais d'autres facteurs d'insécurité sociale y ont encore contribué davantage. Sous l'effet d'un chômage qui se maintient à un niveau élevé, des pans entiers du tissu social se déchirent progressivement. C'est pourquoi la mesure du chômage ne peut plus être le seul ni même le principal indicateur de la situation sociale en France.

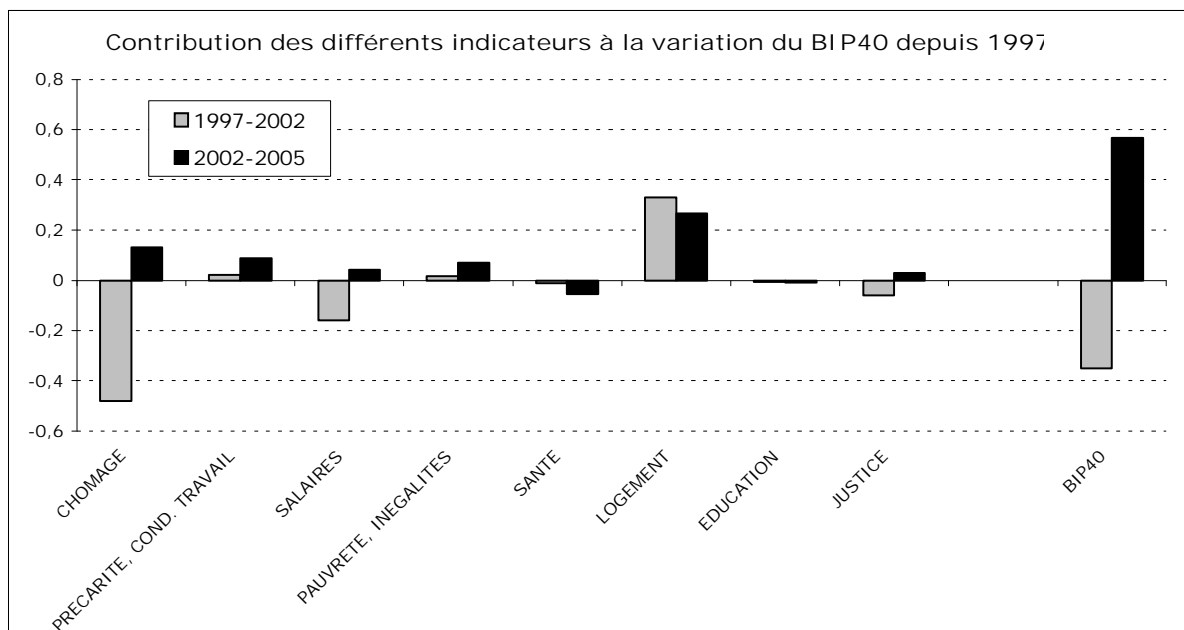
La précarité contribue de plus en plus à la montée des inégalités

Le BIP40 synthétise plus de 60 indicateurs qui couvrent six grands domaines des inégalités : chômage-emploi-travail, revenus et pauvreté, santé, logement, éducation, justice². Le chômage pèse d'habitude fortement dans les variations du BIP40, mais c'est moins vrai sur la période récente. C'est ce que montre l'analyse détaillée des indicateurs du BIP40 depuis 1997.

Si le BIP40 a fortement baissé entre 1997 et 2002, c'est essentiellement en raison de la décrue du chômage et des inégalités qui y sont directement associées³, ainsi que du freinage des inégalités de salaires. À elle seule, la baisse du taux de chômage BIT (de 12,5% en 1997 à 8,8% en 2002) explique la totalité de la baisse du BIP40 sur cette période. En outre, les inégalités de taux de chômage selon le sexe, l'âge ou la catégorie sociale ont diminué ; le chômage de longue durée a baissé et la proportion de chômeurs indemnisés a augmenté. Au total, les indicateurs liés au chômage ont fortement contribué à la baisse de notre baromètre des inégalités et de la pauvreté sur la période 1997-2002. Si le BIP40 n'a pas plus fortement diminué durant cette période, c'est surtout à cause de l'aggravation importante des inégalités en matière de logement.

² Chaque domaine contribue au BIP40 en fonction de la pondération que le RAI lui a accordé. Les deux premiers domaines (chômage-emploi-travail, revenus-pauvreté) pèsent fortement dans le BIP40 (pondération de 25% chacune). Les indicateurs relatifs à ces deux domaines pèsent donc globalement pour 50% dans l'évolution du BIP40, c'est-à-dire autant que les quatre autres domaines (santé, logement, éducation, justice) qui ont chacun un poids équivalent (soit 12,5% = 50%/4). Voir la fiche n°1 ci-après.

³ Ecarts de taux de chômage entre hommes et femmes, entre cadres et ouvriers, entre jeunes et moins jeunes, sont pris en compte dans l'indicateur « chômage ».



Depuis 2002, le diagnostic est sensiblement différent. Les inégalités sont reparties à la hausse dans la plupart des domaines. Le creusement des inégalités en matière de logement a eu un impact majeur : il explique environ la moitié de la hausse du BIP40 entre 2002 et 2005.

Sur la période 2002-2005, la hausse du taux de chômage BIT - qui est passé de 8,8% en 2002 à 9,8%⁴ en 2005 - a contribué pour moins de 20% à l'augmentation du BIP40. Les inégalités de chômage entre cadres et ouvriers et entre jeunes et moins jeunes ont elles aussi augmenté ; la part du chômage de longue durée (1 an et plus) se maintient à un niveau élevé (plus de 40%), en hausse sur l'année 2005 ; et la proportion de chômeurs non indemnisés a augmenté depuis 2003 (cf. note ACDC n°3). Mais globalement, l'aggravation du chômage et des inégalités directement associées explique à peine un quart de la hausse du BIP40 : le rôle du chômage dans l'évolution de l'indice est donc moins important que sur la période précédente.

Parallèlement, la précarité de l'emploi (CDD, intérim, sous-emploi) a recommencé à augmenter après 2003 et se maintient à un niveau élevé. Les conditions de travail continuent de se dégrader, sans que les salariés puissent s'y opposer : les maladies professionnelles se multiplient et les accidents du travail sont de plus en plus graves⁵. La plupart de ces indicateurs atteignent en 2005 leur niveau record, signe de l'intensification du travail et du développement de l'emploi

⁴ D'après les données de l'enquête Emploi 2006, le taux de chômage BIT serait resté stable à 9,8% entre 2005 et 2006.

⁵ Le nombre de maladies professionnelles reconnues et le taux de gravité des accidents du travail sont pris en compte dans le calcul du BIP40, ainsi que tous les indicateurs évoqués dans le texte par la suite.

« insoutenable » (cf. note ACDC n°4), dont l'épidémie récente de suicides au travail n'est qu'une manifestation parmi beaucoup d'autres. Précarité accrue de l'emploi et dégradation des conditions de travail : ces deux phénomènes expliquent environ 15% de la hausse du BIP40 depuis 2002.

Le chômage et la précarité pèsent sur la répartition des revenus

Le chômage et la précarité de l'emploi exercent une forte pression sur les salaires, ce qui se traduit par un partage des revenus très défavorable aux salariés. Depuis 2002, la part des salaires dans la valeur ajoutée est restée à un niveau historiquement très faible, tandis que les politiques fiscales ont continué à favoriser les ménages les plus aisés, notamment par la réduction de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, les revenus financiers occupent désormais une place considérable dans le revenu des ménages : la masse des revenus financiers représente désormais l'équivalent de la moitié de la masse des salaires nets, ce qui est sans précédent. La proportion de ménages imposés à l'ISF n'a jamais été aussi élevée. Alors que l'immobilier et les loyers flambent, la sécurité passe de plus en plus par la propriété.

À l'opposé, pour les ménages qui ne disposent que des revenus de leur travail, la dégradation de la situation financière se traduit par des difficultés accrues à boucler les fins de mois : le nombre de ménages surendettés reste très élevé, et le nombre des incidents de crédit (chèques impayés) a battu en 2005 des records.

La dégradation de l'indemnisation du chômage et la faiblesse des salaires relègue aussi un nombre croissant de chômeurs et de précaires vers les minima sociaux. En 2005, 10,2% de la population (soit environ 6,4 millions de personnes) dépendent de ces minima sociaux pour vivre, un record absolu sur ces 25 dernières années. Pourtant, le niveau relatif de ces garanties minimales de revenu n'a jamais été aussi faible : le revenu moyen des ménages représentait en 2005 3,6 fois le niveau moyen garanti par ces minima sociaux contre 2,7 en 1984. Autrement dit, les pauvres sont de plus en plus nombreux et, aussi, de plus en plus pauvres. Au total, la montée de la pauvreté a contribué autant que la hausse du chômage à l'augmentation du BIP40 entre 2002 et 2005.

Chômage, précarité, bas salaires : ces différents phénomènes expliquent largement les difficultés de logement que rencontrent aujourd'hui un nombre croissant de salariés. Comme on l'a déjà noté, les inégalités en matière de logement constituent aujourd'hui un des principaux facteurs de la hausse du BIP40. La flambée des loyers et l'augmentation du nombre d'expulsions (qui a atteint un niveau record en 2005) sont les principaux symptômes de cette dégradation.

Cette situation est régulièrement dénoncée depuis plus d'une dizaine d'années par les associations et ce n'est sans doute pas un hasard si elle a reçu un fort écho médiatique l'hiver dernier avec les actions des Enfants de Don Quichotte. De même, la montée des revendications concernant le pouvoir d'achat trouve, pour une bonne part, sa source dans le poids croissant des dépenses « contraintes » auxquelles doivent faire face les ménages locataires (cf. fiche n°3).

En fait, un nombre croissant de salariés sont pris en tenaille. D'un côté, les bailleurs exigent des garanties et des cautions sans cesse plus fortes, et notamment la preuve d'un emploi stable ; d'un autre côté, les employeurs demandent davantage de « flexibilité » et proposent des emplois de courte durée sans réelle garantie ni sécurité (cf. note ACDC n°2).

Depuis 25 ans, un déchirement progressif du tissu social

Les autres indicateurs qui composent le BIP40 portent sur les inégalités en matière de santé, d'éducation et de justice. Les évolutions observées sur ces trois domaines au cours des années récentes ont peu contribué à la variation du BIP40. Cependant, certains indicateurs signalent une situation qui reste très préoccupante.

Dans le domaine de la justice, en particulier, la situation reste très dégradée. Les politiques sécuritaires prennent le pas sur les politiques sociales : on emprisonne les pauvres faute de vouloir réduire la pauvreté. Le taux d'incarcération qui avait fait un bond spectaculaire en 2004 se maintient à ce niveau record en 2005. Quant aux étrangers, leur situation demeure précaire : le taux de reconnaissance du statut de réfugié est de 17%, proche de son plus faible niveau des vingt dernières années.

Entre 2002 et 2005, les inégalités en matière d'éducation se sont maintenues. Jusqu'au milieu des années 1990, ces inégalités se réduisaient, modérant la hausse du Bip40 ; ce n'est plus le cas désormais. La démocratisation de l'école s'est interrompue, les inégalités en matière de réussite scolaire ne se réduisent plus.

Enfin, une situation analogue s'observe dans le domaine de la santé. La réforme de l'assurance maladie va laisser à la charge des patients une part croissante des frais de santé. Si l'espérance de vie continue à progresser en moyenne, les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers se sont encore accentués.

L'évolution du Bip40 montre que la dégradation du tissu social au cours des vingt dernières années n'a été ni continue ni inéluctable, mais semble désormais durablement installée. Surtout, ces inégalités ont un caractère multidimensionnel

peu pris en compte par le système statistique, et qui dépasse largement la question du chômage *stricto sensu*. En fait, au cours des quinze dernières années, le chômage a oscillé autour de 10%, mais ce maintien d'un chômage de masse a favorisé la croissance des inégalités et de la pauvreté. En matière de chômage comme, plus largement, d'insécurité sociale, d'autres chiffres sont nécessaires pour rendre compte de ces inégalités plurielles et, surtout, pour engager les politiques les plus aptes à les combattre.

FICHE 1

LE BIP 40 : LA METHODOLOGIE EN BREF

Le BIP 40 est un indice agrégé cherchant à mettre en avant les questions de pauvreté et d'inégalités. Pour le composer, il s'agit d'abord d'identifier les séries statistiques qui sont censées refléter les diverses dimensions des inégalités et de la pauvreté, puis de les additionner. Cette démarche est largement tributaire des statistiques disponibles (sur certains sujets, comme la santé, l'information fait singulièrement défaut).

Comment additionner ensuite des taux de chômage et des inégalités de revenus, des expulsions et des nombres de français soumis à l'ISF ? La démarche comporte nécessairement une part d'appréciation subjective dans le choix des indicateurs retenus ainsi que dans le poids accordé à chacun d'eux. La méthodologie retenue pour procéder à cette agrégation s'inspire des travaux réalisés sur cette question, par exemple pour la confection de l'IDH (Indice du développement humain du PNUD) ou d'indicateurs analogues. Cette démarche comporte deux étapes :

- dans un premier temps, chaque série de base (par exemple le taux de chômage) est normalisée sur un intervalle commun variant de 0 à 10. Une note de 0 est accordée à la valeur de l'indicateur qui correspond à la valeur la plus basse observée sur la période (le plus faible degré d'inégalité ou de pauvreté) et, réciproquement, une note de 10 est accordée à la valeur la plus haute (celle qui traduit le plus fort degré d'inégalité ou de pauvreté). Sur cet intervalle de 0 à 10, les valeurs des séries de base sont ensuite normalisées.
- dans un second temps, on procède à l'agrégation des indicateurs normalisés ainsi obtenus en accordant à chacun d'eux un certain poids. Cette étape fait nécessairement intervenir une part de subjectivité. C'est le cas pour la confection du BIP40 comme pour le calcul de tout indice d'inégalité, y compris les indices synthétiques les plus couramment employés.

En effectuant la somme pondérée de ces indicateurs normalisés, on aboutit ainsi à un indice agrégé qui traduit la tendance observée année après année dans l'évolution des inégalités et de la pauvreté.

Les résultats obtenus dépendent de ces différentes conventions de calcul. Rappelons que c'est le cas pour tous les indicateurs d'inégalité qui incorporent, de façon plus implicite que le BIP40, des jugements de valeur sur le poids accordé à telle ou telle forme d'inégalité. Le BIP40 présente l'avantage de rendre ces conventions explicites et, donc, de les mettre en débat. C'est pourquoi on trouve

sur le site du BIP40 (bip40.org) l'ensemble des informations et des outils permettant de recalculer le BIP40 en fonction de différentes conventions.

Les tests de sensibilité qui ont été effectués montrent par ailleurs que les résultats sont robustes à ces différentes conventions. Les résultats détaillés de ces tests de sensibilité sont présentés dans un article disponible sur le site à l'adresse suivante : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=157

FICHE 2

LE BIP 40 : UN BAROMETRE POUR FAIRE PRESSION

BREF HISTORIQUE D'UNE INITIATIVE STATISTIQUE CITOYENNE

Ceux qui écoutent la chronique économique de Jean-Marc Sylvestre savent combien les indicateurs économiques classiques, comme le taux de croissance du PIB ou l'inévitable Cac 40, dominent le débat public. Comment attirer davantage l'attention sur les inégalités et la pauvreté, y compris dans leur dimension non monétaire ? Face à l'indigence des informations publiées par l'Insee sur la pauvreté et les inégalités, comment faire pression pour obtenir la mise en place d'un vrai système d'information sur ces thèmes ?

En 2001, le Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI) ⁶, a donc décidé, pour faire pièce au Cac 40, de se lancer dans la confection artisanale d'un baromètre annuel des inégalités et de la pauvreté, le BIP 40.

En avril 2002, le RAI publiait la première édition du BIP 40 dans un dossier spécial du mensuel Alternatives Economiques. Depuis 2002, pour alimenter le débat public, une actualisation du BIP 40 est réalisée chaque printemps, et généralement commentée par la presse. L'évolution de l'indice montre qu'au cours des vingt-cinq dernières années, alors que le PIB ne cessait de croître, les inégalités et la pauvreté se sont fortement aggravées, malgré deux périodes de répit de 1990 à 1994 et de 2000 à 2002.

Du fait de la frilosité de notre système statistique public, le BIP 40 est encore à ce jour la seule initiative française dans le domaine, en plein développement au niveau international, des nouveaux indicateurs de richesse (ou de pauvreté)⁷, et est à ce titre largement cité dans la littérature internationale sur ces thèmes.

En 2004, le RAI a mené une controverse publique avec l'Insee⁸. En effet la courbe du taux de pauvreté publié par l'Insee affiche étrangement une baisse de la pauvreté relative sur les vingt dernières années, à l'opposé des perceptions de tous les observateurs de la société française. Le RAI relevait que ce taux de

⁶ Le RAI regroupe depuis 1995 des associations militantes comme Droit au logement ou Agir ensemble contre le chômage (AC !), des organisations syndicales et des chercheurs ; cf son site bip40.org.

⁷ Jean Gadrey, et Florence Jany-Catrice, 2005, Les nouveaux indicateurs de richesse, Paris, Editions La Découverte, Collection « Repères »

⁸ Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Michel Maric, Catherine Lévy, « Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette », Le Monde, 2/07/04 ; voir le dossier sur <http://www.bip40.org/lettre/BIP40-3.pdf>

pauvreté était manifestement de plus en plus sous-estimé, notamment parce qu'il ne prend pas en compte les revenus du capital.

La réponse des Directeurs de l'Insee et de l'Observatoire de la Pauvreté⁹ n'a pas permis de clore le débat, qui s'est poursuivi notamment avec l'intervention de responsables de la CGT¹⁰. La revue de l'Insee, Economie et Statistique, a publié un article qui portait un jugement critique sur le BIP 40¹¹, ce qui a donné lieu à une réponse du RAI¹².

La controverse a débouché sur la création fin 2005 par le Conseil National de l'Information Statistique d'un groupe de travail « Niveau de vie et inégalités sociales », présidé par Jacques Freyssinet. Ce groupe, auquel des membres du RAI ont activement participé, a travaillé tout au long de l'année 2006. Il a identifié de nombreuses faiblesses du système d'observation des inégalités et rendu un rapport¹³ qui devrait constituer, si ses recommandations sont mises en œuvre, une véritable avancée : pour la première fois depuis la dissolution du CERC par Edouard Balladur en 1994, un rapport annuel sur les inégalités devrait être publié par la statistique publique.

⁹ J.M. Charpin, B. Fragonard, « Qui est pauvre en France », Le Monde, 22/07/2004.

¹⁰ N. Mansouri-Guilani, D. Durand, « Mieux sonder la pauvreté », Libération, 24/08/2004.

¹¹ Daniel Verger, « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve de la comparaison internationale », [Economie et Statistiques n°383-384](#), 2005

¹² « Le BIP 40 est-il sérieux ? », http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=156

¹³ http://www.cnis.fr/agenda/DPR/Dpr_0465.pdf

FICHE 3

POUVOIR D'ACHAT ET DEPENSES CONTRAINTEES

Depuis le passage à l'euro en janvier 2002, une controverse s'est installée sur la mesure de l'inflation, et la question du pouvoir d'achat est revenue en débat. Selon un récent sondage de TNS Sofres, 90 % des Français ont le sentiment que leur pouvoir d'achat n'a pas évolué depuis cinq ans¹⁴. Les deux questions ne sont évidemment pas sans lien, puisque le pouvoir d'achat dépend à la fois de l'évolution des revenus et de celle des prix.

Les analyses qui ont été menées, notamment par l'INSEE, montrent que depuis 2002 les hausses de prix ont touché de façon plus différenciée que par le passé les différents groupes sociaux ; ces hausses ont été, en particulier, plus fortes pour les ménages les plus modestes¹⁵. Mais ce constat n'explique pas tout. Car le passage à l'euro a aussi coïncidé avec un changement dans la dynamique d'évolution des revenus des ménages.

Depuis 2002, la masse totale des revenus perçus par les ménages a augmenté de 1,5% par an en pouvoir d'achat (cf. tableau suivant). Cependant, le nombre des ménages a aussi augmenté. En conséquence, le pouvoir d'achat du revenu disponible par ménage n'a guère augmenté (+ 0,2% par an entre 2002 et 2006). Ce constat est confirmé par les données d'enquête qui montrent que le niveau de vie moyen des ménages a stagné entre 2002 et 2004 alors qu'il avait augmenté de 2,2% par an entre 1997 et 2002.

En outre, cette moyenne masque des disparités entre catégories de ménages. On peut approcher cette question en isolant une composante des revenus des ménages dont on sait qu'elle est très inégalement répartie, à savoir les revenus de la propriété. Entre 1978 et 2005, la croissance de ces revenus a été trois fois supérieure à celle des autres revenus. Puis elle s'est ralentie entre 1997 et 2002 avant de reprendre un rythme plus soutenu après 2002. Hors revenus de la propriété, la masse des revenus perçus par les ménages a augmenté de 0,7% par an entre 2002 et 2005 et le revenu moyen par ménage a baissé de 0,6% par an¹⁶.

¹⁴ Laurent Cappelletti, « Le développement durable du pouvoir d'achat, une réponse à la « vie chère », *Le Monde*, 13 Mars 2007.

¹⁵ Pierre Concialdi, « Le débat sur l'évolution du pouvoir d'achat des Français », *Regards sur l'actualité*, n° 331, mai 2007.

¹⁶ Il s'agit de l'ensemble des revenus de la propriété, y compris les loyers imputés des ménages propriétaires de leur logement. Le même calcul effectué en déduisant uniquement les revenus monétaires de la propriété aboutit à un résultat voisin (baisse du revenu moyen par ménage de 0,2% par an entre 2002 et 2005).

LES REVENUS DES MENAGES

(en pouvoir d'achat, croissance moyenne annuelle)

	1978-2005 (pour mémoire)	1997-2002	2002-2006(*)
MASSE TOTALE DES REVENUS PERÇUS			
Revenu disponible brut total (*)	1,7	3,0	1,5
Revenus de la propriété	3,6	1,9	3,4
Revenu disponible hors revenus de la propriété	1,2	3,3	0,7
REVENU MOYEN PAR MENAGE			
Revenu disponible brut total (*)	0,4	1,7	0,2
Revenus de la propriété	2,4	0,6	2,1
Revenu disponible hors revenus de la propriété	0,0	2,0	-0,6

Source : INSEE, comptes nationaux.

(*) Comptes nationaux annuels jusqu'en 2005. Estimation 2006 à partir des comptes nationaux trimestriels.

Ces évolutions récentes, qui s'inscrivent dans des tendances de long terme, ont contribué à creuser encore davantage l'écart entre les ménages propriétaires de leur logement et les locataires, d'autant que le prix des loyers a augmenté beaucoup plus vite que l'inflation au cours des années récentes. Ce qui contribue à expliquer les difficultés croissantes que nombre de ménages rencontrent aujourd'hui pour se loger. Le loyer constitue, comme d'autres postes du budget, des dépenses « contraintes » qui réduisent d'autant le revenu « arbitrageable » (c'est-à-dire une fois déduites ces dépenses contraintes incompressibles).

Compte tenu de ces évolutions il n'est pas surprenant de constater qu'un Français sur deux déclare avoir des difficultés à vivre avec les revenus de son foyer (d'après le Baromètre Politique Français du CEVIPOF). Comme le souligne l'analyse du CEVIPOF, une fracture sociologique se dessine sur cette question : deux tiers des ouvriers et employés déclarent s'en sortir difficilement ou très difficilement, contre « seulement » un tiers des cadres¹⁷.

¹⁷ CEVIPOF, *Le Baromètre Politique Français*, 3^{ème} vague réalisée du 4 au 14 décembre 2006.